



LE SAVIEZ
-VOUS ?



Préfon Retraite, Agent Pôle emploi : J'Y AI DROIT !

€ La Préfon ?

Une structure associative créée par des fonctionnaires et assimilés il y a plus de 50 ans. L'argent collecté est garanti par la CNP, Caisse Nationale de Prévoyance.

€ But ?

Permettre aux affiliés d'améliorer leur retraite par cotisations volontaires.

€ A Pôle emploi, oui j'y ai Droit !


Tous les agents Pôle emploi (Statut 2003 ou CCN) peuvent bénéficier de la Préfon en tant qu'agent d'un Etablissement Public National.

€ Quand Cotiser ?

Les cotisations sont directement prélevées sur votre bulletin de salaire ou sur votre compte bancaire (caisse des isolés) suivant **vos choix** et suivant **vos rythmes** (Mensuel, Trimestriel, Semestriel, Annuel).

€ Combien cotiser ?

Chacun est libre de cotiser à partir de **19 € par mois**, il est aussi possible de faire des versements exceptionnels libres dans la limite du plafond.

 Chaque année, les sommes versées sur Préfon-Retraite sont déductibles pour chaque membre du foyer fiscal, dans la limite d'un plafond global.

Plus d'infos sur www.prefon-retraite.fr ou 3025

Alors à travers cette cotisation volontaire, c'est à la fois un bon moyen de réduire vos revenus fiscaux et de préparer votre retraite.

**Le SNAP : des solutions pour maintenir voire
accroître votre pouvoir d'achat !**

snap
L'ÉCOUTE EN ACTION

REGION PACA – Tel 06.34.36.00.37

Délégué Régional : Frédéric PICHON DE BURY



syndicat.snap-paca@pole-emploi.fr



www.snap-pole-emploi.com

Adhézions au SNAP : snap-pole-emploi.com/adhesion